

# AGRICULTURE

GROUPE DES ELUS COMMUNISTES

---

28 novembre 2006

## Déclaration de Gérard Lahellec

### **Les producteurs de lait ne veulent pas d'une nouvelle baisse des prix!**

Ils étaient 400 000 producteurs de lait en France il y a vingt ans. Ils ne sont plus que 100 000 aujourd'hui, dont la moitié en Bretagne, basse Normandie et Pays de la Loire et ce rythme effréné de disparition des exploitations agricoles continue!

Le libéralisme est à l'œuvre. La commission européenne veut en finir au plus vite avec la politique des quotas et de la « régulation » des cours pour la sacrifier sur l'autel de la concurrence sauvage à l'échelle de l'Europe voire du Monde. Ce dont il est question c'est de la concurrence et, tout comme dans l'industrie, il devient impossible de résister à la concurrence des pays émergents et à celle des unités industrielles de production qui tendent à se développer à l'échelle du Monde.

Trois ans après la mise en oeuvre de la réforme libérale de la PAC (Politique Agricole Commune), qui prévoit notamment le découplage des « aides » de la production dans la perspective de l'abandon total de celles-ci en 2013, un premier bilan s'impose: cette réforme a essentiellement permis d'accroître les marges bénéficiaires de la grande distribution. En effet, les prix de détail des produits laitiers ont augmenté d'environ 10%, les prix « sortie d'usine » ont stagné tandis le prix du lait payé aux agriculteurs a baissé. C'est une conséquence directe de la Politique Agricole Commune qui a réduit les prix garantis des beurres, poudres de lait et lactosérum en échange de quoi une aide directe compensant tout juste le manque à gagner a été versée aux éleveurs. Mais il reste que la « valorisation » du produit laitier n'a profité qu'à la grande distribution.

Cette situation s'accompagne aussi d'une grave dérive que l'on pourrait qualifier de la « marchandisation du droit pour vivre ».

En effet, jusqu'à présent, l'obtention de quotas c'est à dire du droit à produire, se faisait, soit en achetant des terres, soit en faisant valoir sa condition de « petit producteur » (moins de 250 000 litres par an).

Aujourd'hui ces quotas doivent être achetés. Ce système permet à certains d'arrêter leur production laitière tout en restant agriculteurs en continuant à percevoir les aides de l'Europe et à d'autres, de récupérer des droits à produire à moindre frais, c'est à dire sans avoir à acheter les terres correspondant à la surface nécessaire pour produire la quantité ainsi « achetée ».

Ce dispositif peut évidemment convenir aux « cédants » mais aussi à ceux qui récupèrent des droits à produire à moindre frais. Mais ce transfert de quotas sans terres ne correspond en

réalité qu'à un effet d'aubaine qui ne résout pas au fond le problème de la juste adéquation qui devrait exister entre le travail, la valeur produite et la juste rémunération du travail paysan.

Mais au fond, ce dispositif ne permettra pas d'obtenir plus de quotas que par le passé. La seule différence est que maintenant il faudra les payer. La marchandisation des quotas « sans terre » illustre une fois de plus la dérive inquiétante de notre agriculture.

Gérard Lahellec

Le 28 novembre 2006